

COMPTE RENDU DE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 20 mars 2026

(Convocations du 16 mars 2026)

Le Conseil Municipal de la Commune de Lecelles, légalement convoqué s'est rassemblé à la salle des fêtes « Jacqueline Haroux » à 18h30.

Étaient présents :

Jean-Claude MESSAGER
Coralie DAELDYCK
Alexandre SCHNEIDER
Danièle VERMANDERE
Emmanuel TIRLEMONT
Dominique TREHOU
Hervé WARGNYE

Caroline FREJEAN
François MARTIN
Véronique SIBILE
Patrick DUSSART
Agathe PAREYT
Jean-Pierre FLOQUET
Marie GILLES

Jean-Michel RAVIART
Hermine DELESALLE
Ange LARUELLE
Eléonore NAVEZ PIVETEAU
Nadège TANIÈRE
Sébastien DRAPPIER
Isabelle DECOBECQ
Hugo RYCHLIK

Était absent :

Manuel DONNEZ, procuration donnée à Hermine DELESALLE

Début de séance 18h47.

Madame Dominique Tréhou, doyenne de l'assemblée, préside le conseil.

1. Installation du Conseil Municipal

Les élections qui se sont déroulées le dimanche 15 mars ont donné le résultat suivant :

- La liste conduite par Jean-Claude Messager, tête de liste « Continuons le bien vivre ensemble à Lecelles » a recueilli 1221 suffrages et obtenu 20 sièges. Sont élus :
 - Jean-Claude MESSAGER
 - Coralie DAELDYCK
 - Alexandre SCHNEIDER
 - Danièle VERMANDERE
 - Emmanuel TIRLEMONT
 - Dominique TREHOU
 - Hervé WARGNYE
 - Caroline FREJEAN
 - François MARTIN
 - Véronique SIBILE
 - Patrick DUSSART
 - Agathe PAREYT
 - Jean-Pierre FLOQUET
 - Marie GILLES
 - Jean-Michel RAVIART
 - Hermine DELESALLE
 - Ange LARUELLE
 - Eléonore NAVEZ PIVETEAU
 - Manuel DONNEZ
 - Nadège TANIÈRE
- La liste conduite par Sébastien Drappier, tête de liste « Un nouvel horizon pour Lecelles » a recueilli 493 suffrages et obtenu 3 sièges. Sont élus :
 - Sébastien DRAPPIER
 - Isabelle DECOBECQ
 - Hugo RYCHLIK

Dominique Trehou déclare le Conseil Municipal installé tel qu'il a été constitué lors des élections du 15 mars 2026.

Ange LARUELLE est désigné secrétaire de séance en tant que benjamin de l'assemblée.

Marie Gilles et Eléonore NAVEZ PIVETEAU sont désignés assesseurs durant le déroulement des élections.

Les 23 conseillers étant présents, le quorum est atteint.

2. Élection du maire

Monsieur Jean-Claude Messenger pose sa candidature pour occuper le poste de maire.

Monsieur Sébastien Drappier pose sa candidature au nom du groupe Un Nouvel Horizon Pour Lecelles pour occuper le poste de maire et demande à la présidente de séance la parole pour présenter brièvement sa candidature.

« Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux,

Tout d'abord, je remercie les électeurs qui nous ont accordé leur confiance.

Je me présente aujourd'hui au poste de maire, en toute lucidité quant à l'issue de ce vote. Ma démarche vise à porter une parole, celle d'une partie des habitants que nous représentons, et à poser les bases d'un travail municipal plus serein et plus rigoureux.

Je souhaite d'abord revenir sur un point factuel. Dans votre tract de novembre 2025, le montant de la dette communale présenté était inexact. Nous vous l'avions signalé lors du dernier conseil municipal, et vous aviez alors indiqué qu'une rectification serait faite. À ce jour, cela n'a pas été le cas. Ce type d'information mérite pourtant précision et transparence, car il engage la confiance des citoyens.

Par ailleurs, nous regrettons que cette campagne ait été marquée par la diffusion de rumeurs, parfois inquiétantes pour la population : fermeture supposée de commerces, disparition de services publics comme la poste, ou encore atteintes au cimetière. Ces éléments ont contribué à fragiliser notre campagne.

Nous souhaitons également souligner que la distribution d'un tract pendant la nuit, en toute fin de campagne, mettant en cause la cohérence de notre programme, ne nous semble pas conforme à l'esprit d'un échange respectueux et équilibré.

Malgré cela, nous restons attachés à un fonctionnement constructif du conseil municipal. Nous serons une opposition vigilante, mais toujours force de proposition.

Nous notons d'ailleurs que certaines idées que nous avons défendues ont, depuis, été reprises, contribuant à enrichir les orientations présentées aux habitants (par exemple : l'accueil des enfants le mercredi) . Nous nous en réjouissons, car l'essentiel reste l'intérêt général.

À ce titre, je veux croire que la personne qui sera élue au fauteuil de maire aura à cœur de faire vivre une démocratie locale exigeante, qui passe en premier lieu par le respect de l'opposition.

Si je me présente aujourd'hui symboliquement, c'est pour incarner une autre manière de faire : plus transparente, plus sincère, plus respectueuse des habitants et du débat démocratique.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, si vous partagez cette volonté d'exigence, de transparence et de respect du débat démocratique, vous me comprenez.

Je vous remercie. »

Vote à bulletins secrets, Monsieur Jean-Claude Messenger est élu au poste de maire :

- 20 voix Jean-Claude Messenger
- 3 voix pour Sébastien Drappier

Discours de Monsieur le maire

Merci à tous.

Avant de continuer, je ne rentrerai pas dans ces aberrations qui viennent d'être dites. On aura le temps de travailler ensemble si l'opposition le désire.

Mesdames et messieurs, chers lecellois.

Je tiens tout d'abord à remercier très sincèrement les lecelloises et lecellois pour la confiance qu'ils nous ont accordée lors du scrutin municipal. Avec 71,24 des suffrages exprimés, vous avez choisi de renouveler votre confiance de notre équipe. Ce résultat nous honore et nous oblige.

Je remercie également l'ensemble des élus qui compose aujourd'hui ce nouveau conseil. Être élu local est un engagement exigeant mais profondément précieux, celui de servir l'intérêt général et de travailler au quotidien pour notre commune et ses habitants.

Depuis 2014, j'ai tenu à conduire de nombreux projets pour faire avancer notre commune, des travaux importants ont été réalisés pour améliorer nos équipements, moderniser nos infrastructures et accompagner le développement de notre commune. Nous avons également accordé une attention particulière à l'environnement et au cadre de vie. Car préserver la qualité de vie à Lecelles est une priorité et restera une priorité.

Nous avons aussi voulu renforcer ce qui fait la richesse d'un village, comme le notre, le bien vivre ensemble. A travers le soutien aux associations, aux sports, aux initiatives locales mais aussi pour l'attention portée à nos aînés.

Nous avons toujours cherché à faire de Lecelles une commune dynamique, solidaire et agréable à vivre pour toutes les générations.

Tout cela a été réalisé avec une ligne de conduite claire : gérer les finances de la commune avec rigueur et responsabilité. Je ne reviendrai pas sur les chiffres mais les chiffres sont comme ils sont.

Grâce à une gestion attentive et une recherche active de subventions, nous avons pu investir dans l'avenir tout en poursuivant la baisse de la dette par habitant. C'est un engagement fort que nous continuerons à porter.

Le mandat qui s'ouvre aujourd'hui s'inscrit dans cette continuité et l'engagement collectif. Celui des élus bien sûr mais aussi celui des agents municipaux que je remercie, les associations, les bénévoles et de tous les habitants qui chacun à leur manière, contribuent à faire vivre Lecelles.

Je souhaite également que ce nouveau conseil municipal puisse travailler dans un esprit de respect, d'écoute et de dialogue. La démocratie locale s'enrichit des échanges et points de vue différents.

Je forme donc le vœux ce soir que chacun, majorité comme opposition, puisse contribuer de manière constructive au débat et aux projets qui concernent l'avenir de la commune.

Je mesure pleinement l'honneur et la responsabilité qui m'incombent aujourd'hui. Avec l'ensemble de l'équipe municipale je continuerai à m'investir avec détermination, sérieux et disponibilité pour Lecelles et ses habitants.

Je vous remercie.

3. Fixation par le Conseil Municipal du nombre de postes d'adjoints

Le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci ne puisse dépasser 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 6 adjoints.

Monsieur le maire propose le nombre de postes d'adjoints à 6.

Vote à main levée :

- 20 votes 'Pour'
- 3 votes 'Contre' (Sébastien Drappier, Isabelle Décobecq, Hugo Rychlik)

4. Élection des adjoints

La liste suivante de 6 adjoints est présentée :

- Alexandre SCHNEIDER
- Coralie DAELDYCK
- Hervé WARGNYE,
- Danièle VERMANDERE
- Emmaneul TIRLEMONT
- Caroline FREJEAN

Vote à bulletins secrets

- 20 voix
- 3 abstentions (Sébastien Drappier, Isabelle Décobecq, Hugo Rychlik)

5. Lecture de la charte de l'Élu local

Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l'élu local.

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

La séance est levée à 19h26